

Pertinence d'une lettre de recommandation ?

Par **Lazivzar**, le **24/08/2021** à **15:11**

Bonjour à toutes et à tous !

Je suis en train de postuler à des stages pour mon année de M2 (stage en entreprise de six mois à partir de mars 2022). J'ai exercé par le passé un emploi au sein de l'administration pendant un an. Mes employeurs étaient contents de mon travail et m'ont rédigé une lettre de recommandation. J'ai décidé de l'intégrer dans mes dossiers de candidature.

Mais par contre, j'ai, cet été, travaillé dans les vignes pour le relevage car c'était réellement à deux pas de chez moi.

Ma question va peut-être en amuser certains, mais je me lance quand même ;))

Est-ce pertinent de demander une lettre de recommandation à mon employeur des vignes pour mon futur stage, ou serait-ce déplacé ? Même si ça n'a pas de rapport avec le Droit, je me disais que cet employeur (ayant été également content de mon boulot) pourrait peut-être attester de ma motivation et de mon sérieux ?

Merci d'avance de votre réponse, et bonne fin d'été à toutes et tous !

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/08/2021** à **07:26**

Bonjour

Connaissant plusieurs responsables de Master, les lettres de recommandation sont souvent la dernière pièce à être prise en compte. Parfois elles ne sont même pas lues.

Ainsi je ne pense pas qu'ils soient opportuns d'en demander une à votre employeur d'été.

Par **Lazivzar**, le **25/08/2021** à **10:31**

Bonjour Isidore !

Merci pour votre réponse !